



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2)

Termes de référence pour le recrutement d'un formateur sur la technique de pêche moderne (pêche à la palangre)

Juin 2020

1. Contexte

Depuis quelques années, on constate une diminution des captures pour le segment petite pêche maritime. Cette situation est due à plusieurs facteurs tels que la dégradation de l'environnement marin, l'utilisation des engins de pêche non sélectifs, la non maîtrise des techniques de pêche performante, le non-respect des réglementations de pêche en vigueur (fermeture de pêche, taille minimum de capture autorisée).

La maîtrise de l'utilisation des engins de pêche sélectifs permet de réduire la détérioration de l'écosystème aquatique et de préserver les ressources halieutiques. Avec ces conditions, l'amélioration de la productivité en termes de capture pour le secteur petite pêche est possible et cela entrainera l'augmentation des revenus des petits pêcheurs.

Ainsi, le Gouvernement Malagasy, à travers le Ministère en charge de la Pêche a requis l'appui de la Banque mondiale pour l'aménagement du secteur pêche et l'augmentation de façon durable sa contribution à la réduction de la pauvreté et à l'économie nationale.

A cet effet, le Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud- ouest de l'Océan Indien « Second Project for South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project (SWIOFish2) » est mis en oeuvre depuis le mois de septembre 2017. Il a pour objectif d'améliorer la gouvernance des pêcheries prioritaires, d'appuyer l'adhésion des populations cibles à la gestion durable des pêcheries cibles et de promouvoir des activités alternatives.

Les principaux bénéficiaires cibles du projet sont les communautés de la petite pêche maritime qui se trouvent dans les trois (3) Zones Ultra Prioritaires (ZUP) du projet : Baie d'Antongil (région Analanjirofo), région Melaky, Baie d'Ambaro-Tsimipaika-Ampasindava- Nosy Be (BATAN) (région DIANA).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet SWIOFish2, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche à travers la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture appuie les petits pêcheurs par la promotion de techniques de pêche modernes et plus performantes. Les présents termes de référence sont établis afin de recruter un formateur sur la pêche aux palangres (de surface et de fond) avec les embarcations munies de moteur inférieur à 15CV ou sans moteur ciblant les poissons pélagiques et démersaux.

2. Objectif global

L'objectif principal est de donner des formations de formateurs (théoriques et pratiques) aux techniciens de la DGPA, aux UGLs et aux pêcheurs sur la technique de pêche aux palangres (incluant la confection, utilisation et entretien) pour qu'ils puissent maîtriser cette technique de pêche et former à leur tour les autres pêcheurs intéressés à cette nouvelle technique.

3. Résultats attendus

- Les pêcheurs formés sont capables de pratiquer convenablement la pêche aux palangres et de former d'autres pêcheurs sur cette nouvelle technique ;
- Les Responsables Locaux de la Composante 2 et 3 (RLC 2 et 3) des ZUP , les agents de la DGPA, ainsi que les Responsables de la Pêche et de l'Aquaculture (RPA) sont formés à la confection et utilisation de la palangre et connaissent la méthodologie et le processus de formation pour les pêcheurs intéressés par la pêche aux palangres ;

4. Participants cibles pour la formation

- Pêcheurs membre d'une association légalement constituée, identifiés par les UGL, motivés et intéressés sur la technique de la pêche à la palangre (y compris les jeunes), et capables de partager les formations et savoir-faire acquis lors de la formation aux autres pêcheurs intéressés. Ces pêcheurs utilisent des embarcations avec moteur moins de 15 CV ou sans moteur.
- Agents de l'administration en charge de la pêche au niveau central (techniciens de la DDP) et local (RPA et collaborateur)
- RLC3 et RLC2 du projet SWIOFish2 au niveau des ZUP.

5. Méthodologie de la formation

La formation sera organisée de manière suivante :

- 01 formation pour les techniciens du MAEP au niveau central.
- 01 formation par ZUP pour les pêcheurs de chaque ZUP (au niveau des 08 districts), qui aura lieu au niveau d'un des villages de pêcheurs dans les districts d'Ambilobe (ZUP DIANA), de Maintirano (ZUP Melaky) et de Maroantsetra (ZUP Analanjirofo) déterminés au préalable par les équipes locales du projet SWIOFish2.

Une pratique directe s'effectuera sur la confection et l'utilisation de la palangre. Des séries de questions-réponses et exercices pratiques vont animer les séances de formation.

Le lieu de formation, les dates, le nombre de session ainsi que le nombre des gens à former par formation seront discutés et fixés par la Direction concernée, les responsables au sein du projet (Composante 3 et UGLs) et le consultant.

6. Chronogramme global par rapport à la réalisation de la mission

La tenue des formations ne devra pas excéder de 90 jours calendaires, y compris le développement et validation des méthodologies utilisées et le rapportage des formations effectuées. Sous réserve de la proposition du prestataire, le déroulement de la formation peut être résumé comme dans le tableau suivant :

TACHES	1 ^{er} mois				2 ^{ème} Mois				3 ^{ème} Mois		
	1 ^{er} semaine	2 ^{ème} semaine	3 ^{ème} semaine	4 ^{ème} semaine	1 ^{er} semaine	2 ^{ème} semaine	3 ^{ème} semaine	4 ^{ème} semaine	1 ^{er} semaine	2 ^{ème} semaine	3 ^{ème} semaine
Développement et validation de la note méthodologique détaillée											
Formation en pêche à la palangre pour les techniciens de la DDP											
Formation en pêche à la palangre à Ambilobe – ZUP BATAN											
Formation en pêche à la palangre à Maintirano – ZUP Melaky											
Formation en pêche à la palangre à Maroantsetra – ZUP Baie d'Antogil											
Rapportage de la formation											

7. Mandat du formateur

Avec l'appui de l'équipe de la Direction de Développement de la Pêche (DDP) et du projet SWIOFish2, le formateur est chargé d'effectuer les tâches décrites ci-après :

- Préparer un curricula de formation ;
- Communiquer les organisations logistiques et les préparations sur terrain nécessaires, afin de bien mener la formation dans les normes requises ;
- Préparer et transmettre à l'UGP la liste des matériels didactiques nécessaires : les outils et matériels spécifiques ; l'UGP se chargera de l'achat de ces matériels.

- Préparer et mettre à la disposition du projet les documents de formation (brochure/Fiche technique) en version numérique
- Conduite des formations théoriques et pratiques proprement dites ;
- Fournir un rapport de formation (évaluation des performances des participants et propositions de recommandations pour le suivi et encadrement).

8. Produits livrables du consultant

Les produits livrables attendus sont :

- Une note méthodologique détaillée relative à l'organisation du travail envisagé pour l'exécution du mandat, depuis l'établissement du curricula de formation jusqu'au rapportage. Cette méthodologie détaillée sera validée par l'équipe de la DDP et du projet avant sa mise en œuvre ;
- Un curricula de formation qui sera constitué par des thématiques de formations avec les durées proposées ;
- Un rapport de formation contenant des recommandations aux suivis de cette activité de promotion de la pêche à la palangre.

9. Profil du consultant

Le consultant individuel devra avoir une solide expertise dans la confection de palangre et l'exercice de la pêche à la palangre pour des poissons pélagiques et démersaux, et répondre au profil suivant :

- Au minimum brevet ou baccalauréat Technique, notamment en pêche, ou équivalent
- Minimum 6 ans d'expériences solides en matière de confection de palangre et l'exercice de la pêche à la palangre pour le segment petite pêche ou pêche artisanale ;
- Ayant une bonne connaissance de la langue française, la connaissance de la langue malagasy serait un atout ;
- Expérience en matière de formation et de transferts de technologie
- L'intégration dans un réseau de pêcheurs est un atout ;
- Une expérience dans un pays en développement serait un atout.